



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAINÉ ET LOIRE

COMMUNE DE SAINT MELAINE SUR AUBANCE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 15 MARS 2024

Convocation du 06 mars 2024
Date d'affichage sous huitaine

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de procurations : **2**

Secrétaire de séance : **DUCOS**
Véronique

Procurations :

BLOT Michel à **DUCOS** Véronique,
RAIMBAULT Dany à **CAYE** François-Guillaume.

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 15 mars 2024, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique **FOREST**, Maire.

Étaient présents : Mesdames **ASSANI** Anita, **BRÉBION** Jeanne-Marie, **CLÉMOT** Isabelle, **DESLANDES** Véronique, **DUCOS** Véronique, **LE TENNIER** Valérie, **LODI** Aude, **OURY** Cécile, Messieurs **BINET** Patrice, **CAYE** François-Guillaume, **DAVINROY** Gérard, **DELEPIERRE** Laurent, **DULONG** Jean-Jacques, **FOREST** Dominique, **KÉRÉBEL** Philippe, **PERRAULT** Jérôme.

Absents excusés : Mme **RAIMBAULT** Dany, M. **BLOT** Michel.

Absent : M. **COUÉ** Philippe.

2024-22

Adoption du dernier compte-rendu

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil Municipal (26 février 2024).

Urbanisme
Droits de Prémption Urbain

Madame Isabelle **CLÉMOT**, Adjointe en charge de l'Urbanisme, fait savoir à l'Assemblée que les biens listés ci-dessous sont à vendre.

Type	Adresse	N° parcelle	Superficie
------	---------	-------------	------------

Maison	09 rue du Pont aux Moines	AP 154 / AP 155	642 m ²
Terrain	09 rue du Pont aux Moines	AP 155 / AP 156	623 m ²
Maison	16 route du Plessis	AN 71	1 500 m ²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide ne pas faire valoir son Droit de Prémption pour ces biens.

2024-23 Finances Communales

Approbation du Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2023 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la gestion normale ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2023 au 31.12.2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2024-24 Finances Communales

Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Jeanne-Marie BRÉBION, 1^{ère} Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, (Monsieur Dominique FOREST, Maire, quitte la salle au moment du vote).

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, une abstention et zéro contre :

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel se présente ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1				640 369,63 €	- €	640 369,63 €
Opérations de l'exercice	1 381 846,92 €	1 844 634,26 €	1 356 839,16 €	469 474,88 €	2 738 686,08 €	2 314 109,14 €
TOTAUX	1 381 846,92 €	1 844 634,26 €	1 356 839,16 €	1 109 844,51 €	2 738 686,08 €	2 954 478,77 €
Résultats de clôture		462 787,34 €		- 246 994,65 €		215 792,69 €
TOTAUX CUMULES		462 787,34 €		- 246 994,65 €		215 792,69 €
RESULTATS DEFINITIFS		462 787,34 €		- 246 994,65 €		215 792,69 €

2°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3°- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2024-25 Finances Communales

Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2023

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2023 fait apparaître :

- ✚ Un excédent de fonctionnement de 462 787,34 €,
- ✚ Un déficit d'investissement de 246 994,65 €.

Conformément à l'instruction M57, il convient d'affecter ces résultats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter :

- ✚ L'excédent de fonctionnement 2023 (462 787,34 €) au financement des dépenses d'investissement 2024 (article 1068 du budget primitif 2023),
- ✚ Le déficit d'investissement 2023 (246 994,65 €) au financement des dépenses d'investissement 2024 (article 001 du budget primitif 2024).

2024-26 Finances Communales

Budget Primitif 2024

Le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité comme suit en recettes et en dépenses :

Avec un vote par chapitres en section de fonctionnement : **2 054 800,00 €**
Avec un vote par opérations en section d'investissement : **2 550 316,19 €**

2024-27 Finances Communales

Fixation des taux des Taxes Foncières 2024

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les différentes observations des Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition 2024 au même niveau que pour l'année 2023.

Les taux fixés pour l'année 2024 sont donc les suivants :

- ✚ Taxe foncière (bâti) : **42,27 %**
- ✚ Taxe foncière (non bâti) : **39,54 %**

2024-28 Finances Communales

Vote des subventions 2024 aux Associations Communales

Madame Jeanne-Marie **BRÉBION** et Monsieur Philippe **KÉRÉBEL**, Adjoints en charge des Associations, présentent au Conseil Municipal les diverses demandes de subventions sollicitées pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes pour l'année 2024 :

	Attribuées
ACTI-LOISIRS	400 €
COMITE DES FÊTES	8 000 €
ÉCHANGE DE SAVOIRS	200 €
PIOU-PIOU DE L'AUBANCE	100 €
PROJET D'ACTION ÉDUCATIF ECOLE + USEP	7 355 €
SAINT MELAINE EN BASKETS	450 €
SMOS FOOT	5 000 €
SMOS GYM	3 000 €
SMOS TENNIS DE TABLE	1 500 €
SOCIÉTÉ LA LIBERTÉ	1 500 €
TENNIS DES 4 SAISONS	1 600 €
TOTAL	29 105 €

Questions et informations diverses